

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Présentation du Budget Primitif 2022 Comité syndical n°41 du 18 mars 2022

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Le comité syndical a donné acte au Président de la présentation des orientations budgétaires le 21 janvier 2022. Les dispositions réglementaires prévoient que le budget primitif est soumis au vote du comité syndical dans les deux mois suivants le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical est donc invité à voter le budget primitif 2022.

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires 2022, les principales actions prévues et identifiées dans le budget prévisionnel 2022 consistent à :

1. Le foncier

Les priorités d'action du SMAPP proposées pour l'année 2022 consistent à prendre possession des terrains afin de réaliser les travaux de plantations tel que défini dans le PRO et donc à indemniser les propriétaires expropriés du secteur 1 et les exploitants agricoles. Il s'agira également de mettre en œuvre les procédures juridiques pour s'assurer l'obtention des ordonnances d'expropriation des secteurs 2 et 3, mais aussi l'ordonnance complémentaire du secteur 1, et ce dans un contexte d'élections qui complique les calendriers d'enquêtes parcellaires. Les acquisitions amiables se poursuivront.

En 2022, le SMAPP terminera les acquisitions des terrains de ses membres à l'euro symbolique, auprès de la Région Ile-de-France et des Communes de HERBLAY-SUR-SEINE, PIERRELAYE et de TAVERNY, soit 31 hectares et auprès d'autres propriétaires publics (CACP, Etat,...).

Les audiences d'expropriations du secteur 1 se tiendront une fois par semaine et ont commencé en février 2022 et se poursuivront jusqu'à ce que le juge ait statué sur l'ensemble des 859 parcelles concernées.

Par ailleurs le processus de libération du hameau de Montjarret sera engagé.

Pour mener à bien ces objectifs, le SMAPP s'est attaché en 2021, par le biais de marchés pluriannuels, les services d'un avocat, d'un géomètre et d'un prestataire spécialisé dans la rédaction d'actes administratifs, aujourd'hui pleinement opérationnels.

2. Les travaux

Sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, le SMAPP projette, en fonction des acquisitions foncières, de boiser 100 hectares sur le secteur 1. A ces travaux s'ajoutent des travaux d'aménagement notamment les cheminements, la création d'espaces ouverts et la réalisation de travaux de sécurisation de la plaine. Concernant les bois existants, une étude pour définir les actions à engager sera rendue par l'ONF en début

d'année. Le SMAPP prévoira les fonds nécessaires à la remise en état des bois après l'évacuation espérée des terrains occupés à Montarcy.

Le SMAPP prévoit également en 2022 le lancement d'une étude de diagnostic des bâtiments et conception urbaine sur le secteur de la Ferme de la Haute Borne et se rapprochera de la CA Val Parisis pour le suivi de la phase de programmation de la MOUS dans la continuité de la phase de diagnostic.

3. La recherche de financements

Elle sera poursuivie à travers les compensations forestières, les compensations environnementales et relatives au bas carbone. Une démarche de mécénat sera également engagée et une communication sur site sera mise en place, une fois le nom de la forêt choisi.

4. Les moyens

Suite à la nouvelle organisation des services départementaux, le directeur du SMAPP ne sera plus mis à disposition par le Conseil départemental du Val d'Oise. Aussi, le poste de direction sera internalisé. Il y aura alors 8 postes ouverts au SMAPP.

Pour mener à bien ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2022 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 19 128 332,08 €.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 520 253,89 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 2 388 260,00 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 1 559 500,00 €, notamment :
 - les frais d'actes et de contentieux dans le cadre des expropriations à engager: 850 000 €
 - les prestations de service pour l'entretien des bois existants et des bâtiments : 300 000 €
 - les frais d'études urbaines du secteur de la Haute Borne et les frais d'études relatives aux compensations bas carbone et de labélisation pour un montant global de 100 000 €
 - la taxe foncière : 60 000 €
 - le remboursement des frais de fonctionnement au CD95 : 45 000 €
 - les frais d'eau et d'électricité pour les logements de la Haute Borne (en partie remboursés par les occupants) : 40 000 €
 - les frais d'impression (lettre d'information n°2 et autres communications) : 40 000 €
 - les honoraires de conseil juridique : 30 000 €
 - les assurances : 20 000 €
 - les contrats de prestations de services : 25 000 €
 - les frais de prestations de conseils des avocats : 20 000 €
 - les autres frais divers (affranchissement, annonces, réception, déplacements, fournitures de bureau, matériels, carburants...) : 29 500 €

- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 476 250 € comprenant :
 - la participation du SMAPP aux frais de personnel mis à disposition par le Conseil départemental du VO : 60 000 €
 - les charges de personnel du SMAPP : 416 250 €
- les autres charges de gestion courante : 252 510 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture : 250 000 €
- des dépenses imprévues en fonctionnement pour un montant de 100 000 €.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement sont constituées de dotations aux amortissements pour 13 620 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 118 373,89 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant total de 988 010 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 900 000 € (33% pour la Région Ile de France, 33% pour le Conseil départemental, 22% pour la Communauté d'agglomération Val Paris, 7% pour la Commune de Saint Ouen l'Aumône et 5% pour la Commune de Méry-sur-Oise, conformément aux statuts),
- de loyers encaissés sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 88 000 €
- de produits divers de gestion courante pour un montant de 10 € correspondant à une variable d'ajustement en lien avec le prélèvement à la source.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 532 243,89 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 608 078,19 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 14 857 678,19 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (14 827 678,19 €) :
 - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (1 469 000 €) :
 - Indemnités des commissaires enquêteurs : 15 000 €
 - Frais d'études préalables aux travaux : 200 000 €
 - Maitrisés d'œuvre : 484 000 €
 - Frais de géomètres : 60 000 €
 - Frais préalables aux enquêtes parcellaires : 700 000 €
 - Frais d'insertions : 10 000 €

- à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (13 358 678,19€) :
 - Acquisitions foncières : 3 000 000 €
 - Acquisitions immobilières : 500 000 €
 - Evictions agricoles : 1 000 000 €
 - Bois et forêts : 2 000 000 €
 - Travaux de préparation des sols : 3 550 000 €
 - Travaux de boisement : 855 000 €
 - Travaux en milieux ouverts : 800 000 €
 - Allées forestières : 50 000 €
 - Travaux de sécurisation : 300 000 €
 - Travaux sur bâtiments privés et/ou démolition : 400 000 €
 - Agencement et aménagement de bâtiment : 100 000 €
 - Installation de panneaux de communication : 100 000 €
 - Aménagement de voiries : 395 678,19 €
 - Avances sur travaux 300 000 €
 - Matériels et mobiliers : 8 000 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 25 000 €
- A l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour 5 000 €

Une enveloppe de 900 000 € est destinée à faire face aux dépenses imprévues.

Des dépenses d'ordre d'investissement sont prévues pour 850 400 € pour des opérations patrimoniales de régularisations comptables.

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 6 219 914,16 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000 € versée par le SIAAP
- Du solde des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux forestiers et des plantations 2020 d'un montant de 184 875 €
- De la Dotation de soutien à l'investissement local 2020 pour 106 714 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour 149 000 €
- Du versement de compensations forestières pour 334 325,16 €
- Du FCTVA pour 445 000 €

Aucune demande d'emprunt n'est prévue au titre de l'exercice 2022.

Les recettes d'ordre de la section d'investissement comprennent des amortissements à hauteur de 13 620 €, un virement de la section de fonctionnement de 118 373,89 € et des opérations patrimoniales pour 850 400 €.

Le résultat reporté des exercices antérieurs s'établit à 9 405 770,14 € et permet d'équilibrer la section d'investissement.

Un tableau synthétique des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2022, ainsi que la répartition des crédits de paiement 2022-2026 sont annexés à cette présentation.

ANNEXE N°1 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

		BP 2022			BP 2022
Chapitre/artic le	DEPENSES		Chapitre/art icle	RECETTES	
	 FONCTIONNEMENT			 FONCTIONNEMENT	
011	Charges à caractère général	1 559 500,00	70		18 000,00
60611	Eau	10 000,00	70878	Remboursement eau et électricité	18 000,00
60612	Electricité	30 000,00			
60622	Carburants	1 000,00	74	Dotations et Participations	900 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	7472	Contribution Région Ile-de-France	297 000,00
60636	Habillement et vêtement de travail	1 000,00	7473	Contribution Département Val d'Oise	297 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	7474	Contribution Commune Méry-sur-Oise	45 000,00
60668	Produit pharmaceutique	1 000,00	7474	Contribution Commune Saint Ouen l'Aumône	63 000,00
611	Contrat de prestations de services	25 000,00	7475	Contribution Communauté d'agglomération Val Paris	198 000,00
6135	Location	2 000,00	7478	Subvention Etat	
61551	Entretien véhicule	2 000,00			
6168	Assurances	20 000,00	75	Autres produits d'activité	70 010,00
617	Etudes et recherches	100 000,00	752	Revenu des immeubles	70 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	758	Titre Prélèvement à la source	10,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00			
6188	Autres frais divers	20 000,00			
62268	Honoraires de conseil	30 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
6227	Frais actes et de contentieux	850 000,00	7711		
6231	Frais annonces et insertions	2 000,00	773	Annulation mandats exercices antérieurs	
6234	Réceptions	5 000,00			
6236	Catalogues et imprimés et publications	40 000,00			
6251	Déplacements missions	1 000,00			
6261	Frais affranchissements	5 000,00			
62878	Remboursement de frais de fonctionnement (convention CG)	45 000,00			
6288	Prestation de service	300 000,00			
63512	Taxes foncières	60 000,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	476 250,00			
6218	Participation frais personnel (convention CG)	60 000,00			
6333	Participation à la formation professionnelle et continue	10 000,00			
6336	Cotisations au CNFPT	2 500,00			
6411	Rémunérations personnel titulaire	128 000,00			
64131	Rémunérations personnel non titulaire	118 000,00			
64114	Indemnités	100,00			
6451	URSSAF	100 000,00			
6453	Caisses de retraites	53 000,00			
6458	Sécurité sociale et prévoyance	2 000,00			
6474	Versement aux œuvres sociales	1 650,00			
6475	Médecine préventive	1 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	252 510,00			
6532	Frais de déplacements élus	1 500,00			
6541	Admission en non valeur	1 000,00			
6568	Entretien agricole des sols	250 000,00			
65888	Prélèvement à la source	10,00			
022	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Mouvements réels	2 388 260,00		Mouvements réels	988 010,00
042	Amortissement	13 620,00			
023	virement à la section d'investissement	118 373,89			
	Mouvements d'ordre	131 993,89		Mouvements d'ordre	
	TOTAL	2 520 253,89		TOTAL	988 010,00
	D 002 Résultat reporté ou anticipé			R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 532 243,89
	TOTAL Fonctionnement cumulé	2 520 253,89		TOTAL Fonctionnement cumulé	2 520 253,89

ANNEXE N°1 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

		BP 2022			BP 2022
Chapitre/artic le	DEPENSES		Chapitre/art icle	RECETTES	
	INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	1 474 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	445 000,00
2031	Indemnités des Commissaires Enquêteurs	15 000,00	10222	FACTVA	445 000,00
2031	Frais études préalables à des tx investissement	200 000,00			
2031	Maîtrise d'œuvre travaux de préparation des sols	250 000,00	13	Subventions d'Investissement	5 774 914,16
2031	Maîtrise d'Œuvre travaux d'aménagement forestier	234 000,00	1321	Solde DSIL 2019	0,00
2031	Etudes géométriques	60 000,00	1321	DSIL 2020	106 714,00
2031	Enquêtes parcellaires	700 000,00	1321	DSIL 2021 sécurisation	149 000,00
2033	Frais Annonces et Insertions	10 000,00	1326	Agence de l'Eau Seine Normandie solde sub1	168 075,00
2051	Licences logiciel de dessin-plan	5 000,00	1326	Agence de l'Eau Seine Normandie solde sub Plantation 2019	16 800,00
			1326	Agence de l'Eau Seine Normandie sub Plantation 2020	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 028 678,19	1326	Agence de l'eau Seine Normandie sub acquisition foncière	0,00
2111	Acquisitions foncières (frais de notaire, rédaction des actes adm et avo)	3 000 000,00	1326	Contribution du SIAAP	5 000 000,00
2115	Acquisitions immobilières	500 000,00	1328	Compensation SPLA	0,00
2117	Bois et forêts	2 000 000,00	1328	Compensation SOLIDEO	0,00
2118	Evictions agricoles + Evictions économiques	1 000 000,00	1328	Compensation SGP	310 579,56
21XX	Milieux ouverts et bois existant	500 000,00	1328	Compensation CAVP	23 745,60
2128	Travaux de sécuriation et merlonnage	300 000,00			
21328	Travaux batiments privés	100 000,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
21352	Agencement, aménagement de bâtiment	100 000,00			
2152	Aménagement de voirie	395 678,19	2111	Remboursement trop versé acquisition	
2181	Installation panneaux communication	100 000,00			
21838	Matériel informatique (Hors AP)	20 000,00	23	Immobilisations en cours	0,00
21848	Matériel de bureau (AP)	5 000,00			
21848	Matériel de bureau (Hors AP)	5 000,00	238	Remboursement avance	
2188	Autres acquisitions	3 000,00			
23	Immobilisations en cours	5 355 000,00			
238	Avance	300 000,00			
2312	Travaux de boisement	855 000,00			
2312	Milieux ouverts	300 000,00			
2312	Allées forestières	50 000,00			
2312	Requalification des bois existants	0,00			
2312	Travaux démolition	300 000,00			
2312	Travaux de nettoyage	3 550 000,00			
	Mouvements réels	14 857 678,19		Mouvements réels	6 219 914,16
020	Dépenses imprévues	900 000,00	023	virement de la section de fonctionnement	118 373,89
041	Opérations patrimoniales	850 400,00	040	Amortissements	13 620,00
			041	Opérations patrimoniales	850 400,00
	TOTAL	16 608 078,19		TOTAL	7 202 308,05
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé			R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	9 405 770,14
	TOTAL Investissement cumulé	16 608 078,19		TOTAL Investissement cumulé	16 608 078,19
	TOTAL BUDGET	19 128 332,08		TOTAL BUDGET	19 128 332,08

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP)

Comité Syndical N°41 du 18 mars 2022

ANNEXE N°2 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Actualisation et suivi des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le



ID : 095-200046084-20220318-DEL22_11-BF

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autorisation de Programme 2018	84 500 000,00 €	170 625,46 €	2 845 503,58 €	5 592 431,26 €	4 490 901,85 €	14 827 678,19 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	11 572 859,66 €